

moins  
de papiers  
plus  
d'efficacité

devillard.ch

DU COPIEUR À LA GED

devillard

Bulletin d'information de la  
Chambre de commerce, d'industrie  
et des services de Genève

## Aménagement

Le **projet Praille-Acacias-Vernet** refait parler de lui avec la modification de loi soumise au peuple le 10 juin. **PAGE 3**

## Arbitrage

Forte de plus de 150 ans d'histoire dans le domaine, Genève se positionne en **capitale de l'arbitrage**. **PAGE 4**

## Cyber-risques

Les entreprises suisses ne sont pas assez bien armées face au danger de cyberattaques, avertit Allianz. **PAGE 7**

### RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

# Une initiative elle-même irresponsable

L'initiative « Entreprises responsables » vise à imposer aux entreprises suisses, pour leurs activités ici et à l'étranger, un mécanisme – unique au monde – de responsabilité civile en matière de droits de l'homme et de l'environnement. Cette initiative présente un risque pour la compétitivité économique du pays et pénaliserait les entreprises suisses, y compris les PME.



Lancée par une coalition d'organisations non gouvernementales (ONG), cette initiative s'inscrit dans une tendance mondiale qui veut imposer des exigences contraignantes aux multinationales. Elle demande que les sociétés suisses assument un devoir de « diligence raisonnable »

en matière de droits humains et d'environnement dans l'ensemble de leurs relations d'affaires. Concrètement, les entreprises helvétiques auraient l'obligation d'analyser les risques d'atteintes aux droits humains et à l'environnement liés à leurs activités ainsi qu'à celles de

leurs filiales et sous-traitants, de prendre les mesures adéquates pour y remédier, enfin de rendre compte publiquement de leur analyse et des mesures adoptées. Une entreprise suisse qui violerait les droits de l'homme ou ne respecterait pas les normes environnementales serait

tenue de réparer les dommages devant les tribunaux suisses, même s'ils sont causés par une filiale à l'étranger.

Il est indubitable que les entreprises helvétiques se doivent de respecter les droits de l'homme et de l'environnement dans leurs activités quotidiennes. Déjà aujourd'hui, le pays dispose d'ailleurs d'une des législations parmi les plus strictes en la matière, en particulier en ce qui concerne les obligations dévolues aux organes dirigeants\*.

### Une question importante – un instrument inadapté

L'initiative soulève une question importante: comment améliorer le respect des droits de l'homme et des normes environnementales à l'échelle internationale? Mais elle mise sur les mauvais instruments. Les dispositions extrêmes en matière de responsabilité proposées dans l'initia-

tive et la création de nouvelles compétences juridictionnelles ne permettront pas d'améliorer la protection des droits de l'homme et de l'environnement au niveau mondial. Au contraire, cette approche générerait une lourde bureaucratie et obligerait les entreprises à s'engager dans des procédures judiciaires longues, onéreuses et à l'issue incertaine. Il faut davantage de collaboration et moins de confrontation. Miser sur la confrontation, des actions judiciaires et des procès est également contraire aux évolutions au sein de l'ONU et de l'OCDE, qui privilégient la collaboration et la médiation.

En 2017, le Conseil fédéral a proposé de rejeter l'initiative, sans lui opposer de contre-projet. Il a mis le doigt sur ses fragilités et souligné qu'elle affaiblirait l'économie, en multipliant les risques encourus par les entreprises implantées en Suisse et actives à l'international, que ce

\* La compliance et la responsabilité sociale des entreprises (RSE) comptent déjà, en vertu de la législation actuelle, parmi les attributions inaliénables du conseil d'administration d'une société anonyme (art. 716a, al. 1, ch. 5, CO). On peut considérer que le respect des droits humains et des normes environnementales est déjà couvert par les devoirs de diligence et de fidélité du conseil d'administration (art. 717, al. 1, CO). Ces devoirs incombent en particulier aux organes de sociétés qui opèrent au niveau international. Enfin, la réglementation actuelle sur la présentation des comptes (art. 957 ss CO) exige entre autres des grandes entreprises que la loi soumet au contrôle ordinaire des comptes annuels (art. 727 ss CO) d'établir un rapport annuel (art. 961, ch. 3, CO). Source: message du Conseil fédéral relatif à l'initiative, FF 2017 5999.

suite page 2

## Centre de carrière

Votre partenaire de référence pour le recrutement de profils universitaires

Publications  
d'offres d'emploi

Forums  
carrières

Réseau  
d'Alumni

+ 41 22 379 77 02  
carriere@unige.ch  
carriere.unige.ch



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

JUAN-CARLOS TORRES  
Président



## Nouvelles infrastructures: pas «à la retirette»!

ÉDITORIAL

Ces dernières semaines ont beaucoup été occupées par le débat sur le développement du périmètre PAV, puisque les électeurs sont appelés à se prononcer le 10 juin prochain sur des modifications de la loi relative à l'aménagement de ce périmètre (voir article en page 3).

La CCIG n'a eu de cesse d'insister sur le fait qu'aménager le PAV est une nécessité, rendue encore plus compliquée et plus onéreuse par la présence d'entreprises en activité sur site. Dès lors aucun plan, même issu de savants calculs quant à la proportion idéale de logements et d'emplois nouveaux, ne tient debout si sa faisabilité financière n'est pas prise en compte. Et c'est bien là que le bât blesse. La modification soumise en votation, pas plus que la loi d'origine, ne sont réalistes. Car la proportion très importante de logements sociaux qu'elles prévoient – presque trois fois plus que pour des projets immobiliers ordinaires – ne pourront voir le jour que s'ils sont accompagnés par des objets de rendement, en l'occurrence des logements en propriété par étage, à même d'apporter les financements nécessaires.

Et c'est bien dommage, car les citoyens aspirent à de nouveaux quartiers. Mais, pour rêver la ville de demain, une ville attrayante pour l'habitant comme pour le visiteur, il faut commencer par investir dans les infrastructures. Genève se voit métropole internationale, mais peine à accepter des budgets d'études qui, seuls, permettent d'appréhender un projet sous toutes ses facettes. On vient d'en avoir un bel exemple avec le crédit d'études voté en commission des travaux du Grand Conseil pour la traversée du lac: certains ont d'ores et déjà annoncé un référendum contre celui-ci.

Genève a besoin d'infrastructures, dans le domaine de la mobilité mais aussi dans d'autres, tels que la culture. Les planifier sérieusement – puis les réaliser – ne peut pas se faire «à la retirette». Il est faux d'invoquer la nécessité d'économiser les deniers publics pour justifier le sur place qui caractérise Genève. La maîtrise des deniers publics passe par la maîtrise des dépenses publiques et par celle des coûts de fonctionnement des nouvelles infrastructures. Mais en aucun cas par l'absence d'investissements significatifs dans les infrastructures. Genève nourrit de grandes ambitions? Qu'elle montre qu'elle sait leur donner corps.

suite de la page 1 ►

soit dans l'exportation ou l'importation. Le gouvernement relève également qu'il privilégie une approche internationale concertée.

### Problèmes de fond

Le texte de l'initiative pose des problèmes de fond à l'économie du pays. En premier lieu, il obligerait toutes les entreprises suisses à se porter garantes du respect des droits de l'homme et de l'environnement par l'ensemble de leurs «relations d'affaires» (art. 101a nouveau, al.2, let. b). Les sous-traitants sont donc aussi concernés! Même des sociétés suisses qui n'exportent aucun produit, mais achètent des composants à l'étranger s'exposeraient à de possibles violations des législations environnementales ou du droit du travail par leurs fournisseurs, ou peut-être par les sous-traitants de ces derniers.

### Les PME sont visées

L'article constitutionnel proposé ne comporte pas d'exception. Même si les initiants affirment que le législateur doit tenir compte des besoins des PME lorsqu'il règle l'obligation de diligence, celles-ci n'échapperont pas aux dispositions étendues en matière de responsabilité, à tout le moins dans les secteurs tels que les matières premières, la finance, l'agriculture, les industries alimentaire et textile. Les PME qui fournissent des entreprises internationales seraient aussi indirectement touchées et confrontées à des risques accrus et des charges administratives de plus en plus lourdes pour prouver leur conformité.

### Un contre-projet naît

Après de longs débats, la Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-N) a ouvert la voie à un retrait de l'initiative en lui opposant un contre-projet indirect. Celui-ci apporte des précisions au devoir de diligence des entreprises suisses. Le Conseil d'administration d'une société anonyme devrait ainsi identifier les risques que représente l'activité de la société pour les droits de l'homme et l'environnement, prendre des mesures et en rendre compte. Il devrait se pencher en priorité sur les conséquences les plus graves pour les droits de l'homme et l'environnement.

Le devoir de diligence s'appliquerait, d'une part, aux grandes entreprises qui, au cours de deux exercices consécutifs, dépassent deux valeurs sur les trois suivantes: un total du bilan de 40 millions de francs, un chiffre d'affaires de 80 millions, un effectif de 500 emplois à plein temps en moyenne

## Ce que dit l'initiative «Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement»

- L'initiative introduit un devoir de diligence complet pour le Conseil d'administration des sociétés mères suisses.
- Le devoir de diligence repose sur l'ensemble des «standards reconnus en matière de droits de l'homme et d'environnement».
- Le devoir de diligence s'applique non seulement à l'ensemble des «entreprises contrôlées» (sociétés concernées en Suisse, y compris toutes celles qu'elles contrôlent à l'étranger), mais aussi à l'ensemble des relations d'affaires d'une entreprise.
- La responsabilité s'applique à tous les fournisseurs et sous-traitants, indépendamment de leur position géographique.
- Les entreprises répondent des dommages causés par les entreprises à l'étranger qu'elles contrôlent, lorsque celles-ci violent les «standards reconnus en matière de droits de l'homme et d'environnement».
- Pour se délier de cette responsabilité, une société mère suisse doit apporter la preuve qu'elle a entièrement respecté son devoir de diligence.
- Les tribunaux suisses sont appelés à juger sur des faits qui se seraient produits à l'étranger, sans pouvoir y récolter directement des preuves.

annuelle. Le devoir de diligence devrait aussi valoir pour les sociétés dont l'activité présente un risque particulièrement important de violation des dispositions relatives à la protection des droits de l'homme et de l'environnement. Par contre, il ne s'appliquerait pas aux sociétés dont l'activité présente un risque particulièrement faible. Les sociétés mères seraient également exemptées de toute responsabilité relative aux dommages causés par leurs fournisseurs.

Enfin, la question de savoir si le contre-projet modifié tel qu'adopté par la CAJ-N aura pour résultat le retrait de l'initiative reste ouverte et dépendra des décisions du Parlement. Le contre-projet indirect sera traité dans le cadre de la révision du droit de la société anonyme, actuellement en cours.

### Un cadre législatif excessif

En conclusion, une acceptation de cette initiative constitutionnelle induirait un accroissement marqué de la charge administrative, un durcissement des rapports commerciaux entre partenaires, des coûts indéterminés pour écarter le risque

abstrait de responsabilité et une insécurité juridique marquée.

Derrière le titre trompeur de l'initiative se cache un arsenal contraignant de normes et d'obligations pour les entreprises qui n'auraient au demeurant pas les moyens de les faire respecter, ne disposant pas du pouvoir coercitif nécessaire pour modifier les pratiques de leurs partenaires commerciaux. Par ailleurs, nombreuses sont les entreprises qui prennent la question de la responsabilité sociale très au sérieux et qui ont pris des mesures depuis des années pour garantir le respect des droits humains et environnementaux.

Enfin, au-delà des conséquences concrètes pour les entreprises prises individuellement, il apparaît que cette initiative fait courir un risque important à la place économique suisse et genevoise en termes de perte de compétitivité. Les entreprises helvétiques sont aujourd'hui réputées pour leur responsabilité sociale et environnementale. Des contraintes légales excessives constituent un moyen inapproprié pour soutenir les entreprises dans un monde de plus en plus globalisé. ■

## Pour comprendre et faire comprendre les enjeux!

Connecter et informer les entreprises à Genève



Vous souhaitez faire connaître le CCIGinfo à d'autres collaborateurs ou disposer d'exemplaires supplémentaires pour vos visiteurs, vos partenaires, etc.?

Envoyez votre commande à [publications@ccig.ch](mailto:publications@ccig.ch), en indiquant le nombre d'exemplaires souhaités ainsi que l'adresse postale.



Et pour retrouver et partager l'actualité politique et économique, rendez-vous sur notre page Facebook



## Calendrier politique

Dépôt de l'initiative	10 octobre 2016
Message du Conseil fédéral	15 septembre 2017
Contre-projet indirect CAJ-N	20 avril 2018
Discussions au Parlement	Juin/septembre 2018
Si maintien de l'initiative, votation populaire	Juin 2019 ou février 2020

## VOTATIONS DU 10 JUIN 2018

## Enjeu cantonal

## Ne pas brader le PAV!

Projet emblématique pour Genève, le secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV) est particulier au niveau urbanistique, en raison de son périmètre de 230 hectares et de son occupation actuelle par 1 650 entreprises, 20 000 emplois et des logements. Il l'est aussi par sa construction institutionnelle et législative, basée sur des accords conclus en 2010 entre certains acteurs politiques et associatifs, qui ont débouché sur la Loi relative à l'aménagement du quartier « Praille-Acacias-Vernets » (Loi PAV).

Le 23 février dernier, le Grand Conseil, à une voix près, a voté une modification de cette loi\*, sur laquelle la population va se prononcer le 10 juin prochain. Cette modification prévoit la création de deux nouveaux logements pour un nouvel emploi. Cette proportion est pertinente, mais le bât blesse dès qu'on regarde le type de logements prévus.

En effet, cette loi prévoit que, sur les parcelles publiques, doivent être réalisés un minimum de 80 % de locatifs et un maximum de 12 % de propriétés par étage en droit de superficie. Et l'on doit construire un minimum de 62 % de LUP (logement d'utilité publique), dont un minimum de 24 % de HBM, lorsque ces parcelles sont en zone de développement. Or, ces dernières concernent plus de 80 % du périmètre considéré.

#### Une proportion de LUP inadaptée

Alors que, dans le reste du canton, on est à 25 % maximum de LUP (en zone de développement\*\*), on

passé, au PAV, à 62 % au minimum. Outre cette singularité, la loi met en relation un minimum (LUP) avec un maximum (PPE en droit de superficie). Si l'Etat souhaitait réaliser 100 % de logements sociaux, on voit mal ce qui l'en empêcherait...

Sans reprendre la discussion, pourtant nécessaire, sur quels sont exactement les types de logements qui correspondent aux besoins prépondérants de la population (voir à ce sujet le CCIGinfo n°4/2018), on comprend aisément que la réalisation des 6000 LUP prévus n'est possible que grâce à la présence de logements en propriété, qui assurent l'équilibre des plans financiers. Dans le PAV, le rapport de volume entre LUP et PPE induit une impossibilité économique, les plans financiers ne tournant pas.

En outre, deux tiers de logements sociaux ne concourent pas à l'épanouissement de la mixité sociale. Cet aspect, qui revêt une importance sociologique majeure, déploie également des effets négatifs sur les finances des communes concernées.

#### Une fausse propriété privée

La loi soumise au vote entend la PPE uniquement en droit de superficie. Dans ce modèle, l'Etat demeure propriétaire du terrain. Aux charges habituelles liées à la propriété s'ajoute donc le loyer du terrain. La charge à assumer par le propriétaire (qui ne pourra réaliser une plus-value au moment de la revente) est jusqu'à 40 % plus importante dans ce type de PPE que dans la version classique. Cette manière de brider la PPE, ainsi

que l'espace ridiculement faible qui lui est laissé – et dont la réalisation n'est en aucun cas garantie! – est particulièrement regrettable quand on voit à quel point la demande est forte. Ces derniers mois, les régies immobilières qui s'occupent de projets de constructions de PPE ont enregistré de 5 à 20 demandes par appartement, pour des projets qui n'ont fait l'objet d'aucune publicité!

#### Rien n'est prévu pour les entreprises

Le PAV n'est pas une friche et chaque projet ou presque nécessitera le départ d'un occupant actuel du terrain. Ces entreprises devront être relogées en un autre lieu afin de poursuivre leurs activités et les dépenses ainsi rendues nécessaires seront très importantes. Aucun dispositif n'est actuellement prévu pour financer ces relocalisations et, comme on vient de le voir, la typologie des logements prévus ne permet en aucun cas de dégager les ressources nécessaires.

#### Il existe déjà une loi

Refuser cette loi ne signifie pas bloquer le PAV. La loi déjà existante serait simplement maintenue et les PLQ pourraient être élaborés dans les délais prévus. Par contre, là aussi, les conditions de la mixité sociale et du déménagement des entreprises devront être (re)travaillées par le Conseil d'Etat. ■

#### Position de la CCIG: NON

Autres recommandations de la CCIG pour la votation du 10 juin: voir CCIGinfo no 5 – 2018



## PROCÉDURE DE CONSULTATION

## Projet d'agglomération 3: la CCIG insatisfaite

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a procédé à une consultation relative à l'Arrêté fédéral sur les crédits d'engagement à partir de 2019 pour les contributions aux mesures dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération (Projet d'agglomération 3). Compte tenu de l'importance du développement de l'agglomération pour l'économie genevoise et le Grand Genève dans son ensemble, la CCIG a pris position.

Dans sa réponse, la CCIG regrette les faibles moyens alloués au Projet d'agglomération 3 par la Confédération. Alors que les premier et deuxième projets d'agglomération ont bénéficié de 186 respectivement 204 millions de francs de contributions fédérales réservées sur le Fonds d'Infrastructure, le Projet d'agglomération 3 obtiendrait seulement 38,8 millions de francs de crédits fédéraux. Ceux-ci provenant du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) entre 2019 et 2022.

La CCIG souligne que la région du Grand Genève concentre l'une des plus fortes croissances d'Europe en termes de création d'emplois et d'évolution démographique. Pour que Genève puisse continuer à assurer pleinement son rôle de pôle économique et de seul canton romand contributeur à la péréquation nationale, la Confédération doit veiller à doter le canton et sa région des infrastructures néces-

saires à son développement économique et démographique.

En outre, la CCIG précise que le développement des agglomérations et de leur infrastructure, y compris la desserte avec un centre urbain, revêt une importance cruciale pour la prospérité économique du canton. Afin de promouvoir et d'accompagner le développement de secteurs stratégiques comme celui de la Genève internationale, de l'aéroport de Genève ou de Palexpo, le canton a besoin d'infrastructures fiables, sûres, confortables et en capacités suffisantes.

Par ailleurs, la CCIG soutient la demande du Conseil d'Etat genevois de voir réévaluées, par la Confédération, onze mesures qui portent sur des infrastructures indispensables au bon fonctionnement de l'agglomération et du canton de Genève. En particulier, la construction d'un tram entre la Place des Nations et le Grand-Saconnex, essentiel pour la Genève internationale, n'a pas été retenue comme mesure prioritaire. C'est également le cas des projets transfrontaliers de tramway et de bus à haut niveau de service, indispensables au fonctionnement de l'agglomération toute entière.

La CCIG exprime l'urgence ressentie par les acteurs économiques genevois d'améliorer les conditions cadre de l'économie, par la livraison au plus vite des infrastructures de transport prévues par le Projet d'agglomération 3 et par la mise en œuvre des services nécessaires. ■

Les procédures de consultation sur lesquelles la CCIG est consultée se trouvent sur son site, à la page: [www.ccig.ch/Defendre-leconomie/Consultations](http://www.ccig.ch/Defendre-leconomie/Consultations)

## e-services

C'est fou comme quelques clics peuvent améliorer un voyage.

ResaPark • Priority Lane • Salon VIP



Réservation  
[www.gva.ch/eservices](http://www.gva.ch/eservices)

by GENEVE  
AÉROPORT

## RÈGLEMENT DES CONTENTIEUX COMMERCIAUX

## Genève et la CCIG : 150 ans d'expertise de l'arbitrage !

Hôte du fameux arbitrage dit de l'Alabama qui opposait la Grande-Bretagne aux Etats-Unis d'Amérique en 1872, Genève est, depuis, reconnue internationalement comme étant le berceau de l'arbitrage. Et la CCIG s'est illustrée dans ce domaine, dès sa création.

Dès 1866, la CCIG (créée en 1865) agissait comme tiers neutre dans un différend opposant l'association professionnelle des cordonniers de la ville de Genève au syndicat des travailleurs. Elle a par la suite endossé des missions de nomination d'arbitres avant d'adopter son propre règlement d'arbitrage en 1992 (« Règlement Jet d'eau »). Ce sont donc plus de 150 ans d'histoire qui unissent le règlement des différends et la Chambre de commerce de Genève.

Fort de son expérience, la CCIG a décidé d'adopter en 2004, avec d'autres Chambres de commerce suisses, le Règlement suisse d'arbitrage international, qui a été révisé en 2012. En 2007 a été adopté sur le même principe le Règlement suisse de médiation commerciale.

## SCAI : une institution à la pointe !

Afin de joindre leurs forces, les Chambres de commerce ont en outre décidé de créer une institution dont la mission serait de proposer des services d'arbitrage et de médiation aux entreprises. C'est ainsi que voit le jour la Swiss Chambers' Arbitration Institution (SCAI), d'abord nommée Swiss Chambers' Court of Arbitration and Mediation (2008).

Par ce biais, les Chambres de commerce avaient à cœur de promouvoir la résolution alternative des différends et de répondre à un besoin du monde des affaires : régler rapidement et efficacement les contentieux commerciaux auxquels sont confrontés, au quotidien, les acteurs économiques. La CCIG a assuré la présidence de SCAI dès 2015 en la personne de Jacques Jeannerat, alors directeur général. Vincent Subilia, directeur général adjoint, a pris la relève en mars 2017, avec pour objectif d'autonomiser celle-ci, de façon à en améliorer l'ef-

ficiance institutionnelle. Mission accomplie, la présidence a été transmise le 1<sup>er</sup> mai 2018 à Regine Sauter, directrice de la Chambre de commerce de Zurich (ZHK).

La nomination de Caroline Ming en qualité de directrice exécutive de SCAI en 2015, tout comme la présidence genevoise et le renforcement du Secrétariat d'arbitrage sous la houlette de Valérie Oreamuno, ont marqué un tournant pour l'institution. Les efforts déployés pour faire rayonner le savoir-faire suisse en matière d'arbitrage et de médiation, de même que pour doter SCAI d'une plus grande autonomie, ont payé. En mars 2017, SCAI s'est vu attribuer le prix du GAR *Guide to Regional Arbitration* dans la catégorie « Institution arbitrale qui a impressionné l'an dernier » et a été nommée dans la catégorie « Meilleure innovation d'un particulier ou d'une organisation ». Elle le doit à sa clause compromissoire personnalisable qui permet aux parties, dès la conclusion de leur contrat, d'aménager certains délais afin de garantir une grande célérité de la procédure arbitrale.

## Mécanismes spécifiques à certains secteurs

En 2017 toujours, SCAI et l'International Distribution Institute (IDI) ont lancé, sous l'impulsion de la CCIG, l'initiative IDArb : une clause d'arbitrage spécifique aux contrats de distribution qui permet une résolution des litiges en six mois selon une procédure accélérée. Une liste d'arbitres hautement spécialisés dans la distribution et l'arbitrage international est mise à disposition des parties. Ces dernières peuvent aussi annexer des recommandations aux contrats pour garantir une plus grande célérité de la procédure.

Ce mécanisme spécifique au secteur de la distribution fait suite à celui

institué pour le négoce des matières premières en 2013, avec la clause personnalisable mentionnée plus haut. Cela constitue une réelle valeur ajoutée dans ces domaines de niche.

## Dans plusieurs langues

Sous la direction de Caroline Ming, le site internet de SCAI a été revu et traduit en français et en allemand. Les versions espagnole et italienne seront disponibles prochainement. De même, les fameuses Swiss Rules et des flyers explicatifs ont été édités et traduits en plus de 15 langues (dont le chinois, l'arabe et le russe). En complément, des efforts marketing ont été déployés sur le terrain pour faire connaître les services d'arbitrage et de médiation aux entreprises et praticiens du droit. SCAI a également été associée à de nombreuses manifestations en Suisse comme à l'étranger, constituant autant d'occasions de valoriser l'usage de ses règlements.

## Nouvelle organisation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la gestion des dossiers d'arbitrage et de médiation est directement traitée par SCAI. Les collaborateurs de la CCIG et de la ZHK en charge de ces dossiers ont été transférés à SCAI et les recettes engendrées par les activités d'arbitrage et de médiation sont allouées directement à l'organisme. Ces changements ont pour but de doter l'institution de moyens concrets pour faire face à la concurrence internationale sur le marché de la résolution des litiges. Les équipes s'en voient renforcées et la qualité du service rendu accrue, notamment grâce à une harmonisation des pratiques entre les bureaux de Zurich et Genève.

Fortes de cette nouvelle autonomie, les équipes de SCAI disposent des outils nécessaires pour continuer à œuvrer à la promotion de l'arbitrage et, par voie de conséquence, à celle de Genève et de la Suisse comme places arbitrales. Pour Vincent Subilia, « désormais autonomisée et donc dynamisée, SCAI est armée pour faire rayonner l'expertise suisse en matière d'arbitrage, dont Genève et la CCIG incarnent la vitalité depuis plus de 150 ans ». Comme le veut l'adage « the SKY (SCAI) is the limit » et le ciel étant dégagé, l'avenir est extrêmement prometteur. ■

SCAI a été informée fin avril que le Règlement suisse d'arbitrage international a été sélectionné pour être utilisé lors du 28<sup>e</sup> Vis Moot Court. Il s'agit du plus grand concours international d'arbitrage, réunissant cette année 3500 participants de plus de 80 pays. Nul doute que cette publicité permettra à SCAI de continuer de promouvoir les *Swiss Rules* au-delà des frontières suisses.

## NOUVELLES TECHNOLOGIES

## Plongez dans le monde des cleantech !

Comme chaque année, l'Union Lémanique des Chambres de Commerce (ULCC) organise une convention thématique axée sur l'un des pôles d'excellence de la région. Après les bio- et medtechs en 2017, ce sont cette fois les cleantech qui sont à l'honneur.



La Journée ULCC-Conseil du Léman 2018 se tiendra le jeudi 21 juin de 10h à 17h, dans le cadre de la première « International CleanTech Week » à Annecy.

Cette manifestation s'adresse aux chefs d'entreprises actives dans le domaine des énergies renouvelables et/ou ayant un intérêt marqué pour ce domaine.

Les activités de la Journée se déclineront de la manière suivante :

- Accueil au sein de l'Espace VIP.
- Visite guidée privative des exposants.

- Accompagnement par une équipe de l'International CleanTech Week auprès des innovations et des acteurs stratégiques.
- Conférence spécialisée (interventions à préciser).
- Rencontres B2B avec les acteurs choisis par les participants.
- Accès individuels à tous les espaces (Indoor & Outdoor) de l'International CleanTech Week.
- Déjeuner dans un espace privatisé.

La participation à la Journée coûte 50 francs pour les membres d'une des Chambres de commerce constituant l'ULCC, 80 francs pour les non-membres. Les inscriptions deviennent effectives avec le paiement des frais de participation d'ici au 10 juin 2018 :

<https://tinyurl.com/eventULCC>

## Les énergies vertes s'exposent

L'International CleanTech Week réunira du 19 au 24 juin cent innovations technologiques valorisant l'énergie des quatre éléments naturels. Au programme, des conférences, des stands thématiques, des pavillons et des démonstrations indoor/outdoor.

■ POUR EN SAVOIR PLUS : [www.internationalcleantechweek.com](http://www.internationalcleantechweek.com)



## Qu'est-ce que l'ULCC ?

Actuellement présidée par la CCIG, l'Union Lémanique des Chambres de Commerce (ULCC) dépend du Conseil du Léman. Elle s'investit fortement dans la mise en valeur des différentes filières d'excellence du territoire transfrontalier par le biais de conventions d'affaires. Ces dernières ont concerné la mécatronique et l'électronique embarquée, les sports outdoor et, dernièrement, les biotech/medtech.

■ POUR EN SAVOIR PLUS : [www.conseilduleman.org/partenaires/union-lemanique-des-chambres-de-commerce-ulcc](http://www.conseilduleman.org/partenaires/union-lemanique-des-chambres-de-commerce-ulcc)



De gauche à droite, Gabriela Salazar, assistante ; Caroline Ming ; Vincent Subilia ; Valérie Oreamuno ; Cindy Roy, assistante.

■ POUR EN SAVOIR PLUS : [www.swissarbitration.org](http://www.swissarbitration.org)

## PROTECTION DES DONNÉES

# Les entreprises suisses soumises au RGPD

Depuis le 25 mai dernier, le règlement général européen de protection des données (RGPD) est en vigueur dans l'Union européenne. La plupart des entreprises suisses en dépendent partiellement, comme l'a rappelé un récent séminaire à la CCIG.

L'attention des participants au Petit déjeuner des PME et start-up organisé le 27 avril dernier à la CCIG était au paroxysme: patrons et cadres savent que le compte à rebours est lancé pour respecter au mieux la réglementation européenne, désormais entrée en vigueur.

Premier orateur à s'exprimer, Nicolas Duc, responsable romand fiscalité & droit chez BDO, a reposé les principes de la protection des données. « Toutes les entreprises doivent s'en préoccuper, car même celles qui n'ont aucun lien avec l'Europe seront tenues d'ici deux ans de respecter la loi suisse sur la protection des données, calquée sur le RGPD ». Les processus ont encore le temps d'être adaptés sans risque de sanction, sauf pour les points les plus sensibles. Dans le doute, mieux vaut demander un consentement explicite au client pour l'usage de ses coordonnées que de s'exposer à une contestation. Outre les sanctions pécuniaires, les fauteurs peuvent faire face à des dégâts d'image irréparables! L'essentiel est de préciser la finalité des données. « Le nom d'un client pour une simple facture ne doit pas servir directement à du marketing », a précisé Nicolas Duc.

**Respecter un protocole précis**  
Le second intervenant, Alexandre Oberti, business process analyst



chez BDO, a présenté le protocole à suivre pour bien classer les données extérieures collectées par son entreprise. Il faut d'abord en faire un inventaire complet, en connaître les « détenteurs » et en analyser l'impact. Dans un second temps, il s'agit de mettre à jour les règles et contrats, d'effectuer les éventuelles corrections ou signaler des problèmes auprès du préposé fédéral à la surveillance des données.

L'une des clés du respect du RGPD, c'est d'être continuellement proactif dans sa collecte et son tri de données. « Il faut se demander pourquoi on en a besoin et combien de temps les conserver. Dès que des éléments deviennent inutiles, autant les effacer que de les accumuler! » ajoute Alexandre Oberti. Le RGPD cible en priorité les personnes physiques qui pourraient servir à un profilage et qui n'ont pas donné de consentement explicite.

Attention à ne pas négliger la formation donnée au personnel, car on ne peut pas surveiller toutes les manipulations. Il est aussi recommandé d'installer des filtres automa-

tiques de sécurité, en commençant par s'assurer que son hébergeur informatique est fiable. Si l'entreprise confie aveuglément des données à un tiers, elle peut être reconvenue juridiquement responsable de son contenu, en cas de dérives.

### La pointe de l'iceberg

Marc Boualam, manager et expert chez PwC, a aussi délivré quelques conseils pratiques: « Il faut minimiser les données qu'accumule l'entreprise, en éliminant rapidement les 99 % inutiles. L'idée est de ne conserver et ne sécuriser que le 1% restant, la pointe de l'iceberg dont on a vraiment besoin ». Il a également rappelé l'importance du droit du client à la transparence et à l'oubli, ainsi que celle de la désignation claire du responsable du processus.

En fin de séminaire, Gianfranco Moi (DG DERI) et Raoul Diez (FER Genève) ont mentionné le kit pratique RGPD conçu pour l'occasion (<https://tinyurl.com/y7nrbdnr>). En tout, 99 articles réglementaires qui peuvent être imprimés en PDF sur une seule page A3. ■

Lisez le dossier complet « Les entreprises suisses n'échapperont pas au RGPD », du CCIGinfo No 2 de février 2018 sous [www.ccig.ch/publication/cciginfo](http://www.ccig.ch/publication/cciginfo).

## ENQUÊTE CONJONCTURELLE

# Embellie confirmée, mais économie non stabilisée

La 18<sup>e</sup> Enquête conjoncturelle de la CCIG le montre: les entreprises avaient raison d'avoir confiance en 2017. 72 % de celles qui y ont répondu ont enregistré une hausse du volume d'affaires. Et 2018 s'annonce en général sous de bons auspices.

2017 s'est révélée encore meilleure que 2016. 46 % des entreprises répondantes l'ont jugée bonne à très bonne, 27 % stable et 28 % seulement difficile à très difficile. Les mieux lotis ont été l'assurance, la banque, l'énergie/environnement ou le tourisme. L'année s'est révélée plus délicate pour le commerce de détail, l'horlogerie, l'enseignement, le négoce international et les ressources humaines. 72 % des entreprises ont constaté en 2017 une augmentation du volume d'affaires, en nette hausse par rapport à 2016. À l'inverse, 29 % ont subi une baisse (18 % s'y étaient préparés).

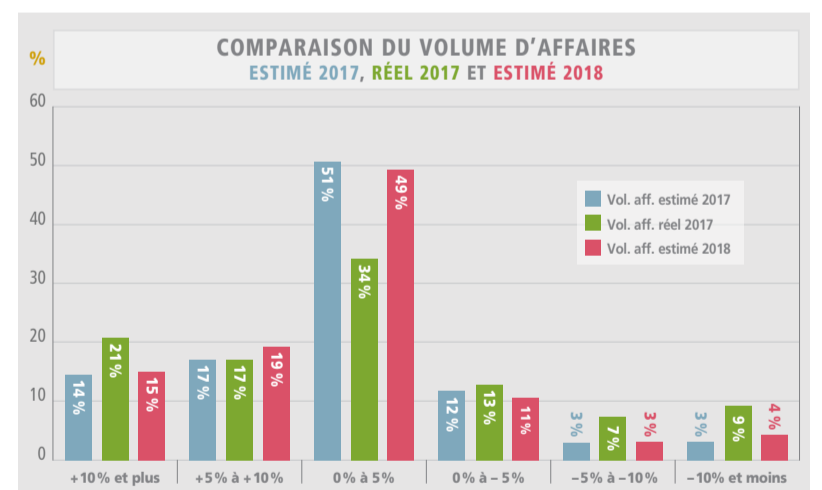
Sur les 20 secteurs répertoriés dans l'enquête, sept affichent des résultats au-dessus de la moyenne dont

le tourisme, l'immobilier, l'énergie/environnement, la banque et les conseils. À l'inverse, sept autres domaines ont plus souffert que la moyenne dont l'horlogerie, le commerce de détail, le bâtiment et la santé.

83 % des répondants s'attendent cette année à une amélioration tant de leur volume d'affaires que de leur rentabilité. Les secteurs les plus optimistes sont notamment la chimie, l'horlogerie, les transports, les assurances et l'industrie. À l'inverse, les plus pessimistes sont en particulier le commerce de détail, la santé, le négoce international et l'énergie/environnement.

Sur le plan des effectifs, la proportion d'entreprises qui ont effectivement embauché l'an dernier est conforme aux prévisions (29 %). Mais les 14 % qui ont diminué leurs effectifs n'étaient que 9 % à l'envisager. Mêmes prévisions pour 2018. ■

■ POUR EN SAVOIR PLUS:  
[www.ccig.ch/blog](http://www.ccig.ch/blog), rubrique « Communiqués de presse »



CITROËN BERLINGO    CITROËN JUMPY    CITROËN JUMPER

**CITROËN PRO**  
UN BON UTILITAIRE, C'EST COMME UN BON ARTISAN, ÇA DOIT SAVOIR TOUT FAIRE.

**MAINTENANT AVEC 0% DE LEASING 3 ANS DE GARANTIE\* RABAIS BUSINESS WEEKS EXCLUSIF**

**BUSINESS WEEKS**  
EN JUIN CHEZ VOTRE PARTENAIRE CITROËN.

**INSPIRED BY PRO**

CITROËN préfère TOTAL. Offres valables pour des véhicules vendus du 1er au 30 juin 2018. Prix de vente conseillés hors TVA. Les véhicules proposés sont destinés à une utilisation commerciale ou professionnelle. Offres exclusivement réservées à la clientèle Entreprise selon le règlement CITROËN et dans le réseau participant. Offres exclusivement réservées aux clients professionnels. CITROËN Jumpy Fourgon tôle Size XS BlueHDI 95 BVM Attraction, Exemple de leasing TVA exclue, prix catalogue CHF 27'200.-, prix de vente recommandé après déduction de toutes les remises CHF 17'950.-, \* versement CHF 0.-, mensualité CHF 209.- TVA exclue, valeur résiduelle CHF 8'355.-, taux d'intérêt annuel effectif 0.05%. Offre liée à la conclusion d'une assurance GAP, durée du Leasing 48 mois, kilométrage annuel 15'000km. Assurance casco complète obligatoire non comprise. Conditions de leasing sous réserve d'acceptation par PSA Finance Suisse SA, Schlieren. \* Le véhicule est garanti 3 ans ou 80'000 km (au premier des deux termes atteint). La valeur moyenne des émissions de CO<sub>2</sub> de tous les véhicules neufs immatriculés est de 133g/km pour l'année 2018.

[citroen.ch](http://citroen.ch)

**CITROËN GENÈVE**

**PSA Retail (Suisse) S.A.**  
Succursale de Genève – Route des Acacias 27 – 1227 Les Acacias / Genève  
Tél. 022 308 03 53 – 022 308 02 49 – [www.citroen-geneve.ch](http://www.citroen-geneve.ch)

**BUSINESSCENTER**

CCIG Comptes rendus

## 7h30 de la Chambre: 19 avril et 3 mai 2018

19 AVRIL



De g. à dr. Emanuele Genai (ESRI Suisse SA), Vincent Hennequin (ITX SA), Hervé Rigal (Base Design), Alexandra Rys (CCIG), Jonathan Lotito (Document Matériel SA), Arnaud Siberchicot (Edgar Brandt Advisory), Vincent Faramaz et Michael Salama (Costbrokers), Philippe Yacoub (IG Bank SA) et Jérôme Tissot (Voyageurs du Monde Suisse).

Référence du voyage sur mesure depuis près de 40 ans, présent à Genève depuis 2011, **Voyageurs du Monde** est le spécialiste du voyage ultra-personnalisé. Voyageurs du Monde, ce sont 200 conseillers spécialistes par pays ou région, un service de conciergerie francophone pour chaque destination et un grand nombre de services et attentions personnalisés pour rendre chaque séjour unique. [www.voyageursdumonde.ch](http://www.voyageursdumonde.ch)

Leader mondial de l'information géographique, **Esri** accompagne ses clients dans la réalisation de solutions de géolocalisation. La plateforme ArcGIS est employée non seulement par l'ensemble des acteurs institutionnels genevois, parmi lesquels l'Etat de Genève, mais encore par les entreprises, les PME et les start-ups faisant de la géo-information un élément incon-

3 MAI



De g. à dr. Guilherme Jovanovic (GIGS), Michel Balestra (Balestrafic SA), Aline Perolini (Evian Resort), Laurent Jordan et Thibault Blanc (Ovix Tech S.à.r.l.), Marco Mincarelli (Alpiq InTec Suisse SA), Nathalie Hardyn (CCIG), Claude Devillard (Devillard SA), Joris Levet (Devillard SA), Jérôme Steunenberg (Clever Net Systems S.à.r.l.), Myriam Bertrand (Piguet Galland) et Dimitri Scheiwiller (Catering Services Migros).

Depuis 1978, **Migros Party Service** met son expérience et son savoir-faire au service de la réussite des réceptions, repas d'entreprise, bouquets de chantiers, inaugurations, etc. Il s'occupe de l'organisation complète ou partielle des événements, selon les souhaits du client. Service traiteur Migros, Catering Services est composé d'une équipe professionnelle et qualifiée de cuisiniers, de maîtres d'hôtel, de serveurs et de livreurs. [www.migros.ch/fr/gastronomie/catering-services/catering-services-geneve.html](http://www.migros.ch/fr/gastronomie/catering-services/catering-services-geneve.html)

turnable de l'innovation et de la création économique. [www.arcgis.com](http://www.arcgis.com)

Depuis 18 ans, **ITX SA** est le partenaire à Genève pour toutes les questions de mobilité internationale intra-groupe. La gestion de l'expatriation est facilitée, les coûts sont maîtrisés et le plus souvent réduits, et ceci en totale conformité avec les réglementations internationales en vigueur. ITX SA réalise des études personnalisées et propose des solutions 100 % opérationnelles. [www.itx-ge.com](http://www.itx-ge.com)

Créée en 2016, **Costbrokers SA** est une société suisse, innovante et indépendante, ayant pour objectif d'accélérer l'optimisation des coûts, la structuration des achats, leurs processus, les outils dédiés et apporter ainsi le meilleur des achats à ses clients. [www.costbrokers.ch](http://www.costbrokers.ch)

**IG Bank SA** est le leader mondial du courtage en ligne et le n°1 mondial des CFDs, proposant un accès rapide et performant à plus de 15 000 actifs financiers. Elle a pour ambition de devenir la solution globale de courtage en ligne pour les investisseurs actifs. Présente sur le marché suisse depuis 2014, IG Bank SA offre un service clientèle dans quatre langues ainsi que des webinaires et séminaires. [www.ig.com](http://www.ig.com)

**Balestrafic SA** est une entreprise de déménagement basée à Genève depuis plus de 50 ans. Ses activités sont extrêmement larges (déménagement d'entreprise, déménagement privé ou international, manutention lourde, transport de colis, garde-meubles, etc.) et comprennent l'établissement d'inventaire, la prise en charge des formalités douanières, la manutention de machines lourdes, le déménagement de documents sensibles et l'emballage d'objets fragiles. [www.balestrafic.ch/fr](http://www.balestrafic.ch/fr)

Leader en Suisse romande, **Devillard SA** est une société familiale, active dans le domaine des solutions documentaires et de l'informatique. Elle est aujourd'hui la seule société sur le marché romand à réunir l'expertise de ces quatre domaines d'activité que sont l'impression des documents, l'installation et l'administration des réseaux informatiques, la gestion électronique de documents et l'audit documentaire et informatique. [www.devillard.ch](http://www.devillard.ch)

La **banque Piguet Galland** est une banque privée suisse, qui a plus de

**Edgar Brandt Advisory SA** est une société romande active dans le conseil aux entreprises en Suisse et à l'étranger, notamment en fusions-acquisitions et stratégie. L'entreprise, créée en 2005, tire sa force et sa particularité dans sa capacité à identifier et activer les leviers de créations de valeur de ses clients. [www.eb-advisory.com](http://www.eb-advisory.com)

**Document Matériel SA** distribue machines et fournitures pour la finition et l'ennoblissement des documents papier, petits et grands formats, en Suisse romande. Pour des réalisations classiques (relier, couper, plier, agraffer, plastifier...) ou des réalisations spéciales (dorer, badger, détruire, découper...), les spécialistes de DMSA ont plus de 30 ans d'expérience pour conseiller leur clientèle. [www.document-materiel.ch](http://www.document-materiel.ch)

**Base Design** travaille avec des clients qui veulent mettre leur image de marque au cœur de leur communication. Sa méthode consiste à comprendre un contexte, définir un concept, apporter des solutions créatives et clarifier les messages. Elle porte une attention particulière au design afin que l'image de marque d'une entreprise soit à la hauteur de ses valeurs, de son identité et de sa personnalité. [www.basedesign.com](http://www.basedesign.com)

160 ans d'histoire. Son actionnaire majoritaire est le groupe BCV. Présente en Suisse romande sur cinq sites, elle couvre une clientèle suisse (à 70 %) et étrangère. La banque est également très active dans la gestion des avoirs des caisses de pension. Son ambition est d'accompagner ses clients dans la réalisation de leurs projets de vie. [www.piguetgalland.ch](http://www.piguetgalland.ch)

Créée en 2013, **Clever Net Systems** est une société genevoise experte en conception d'infrastructures informatiques robustes et performantes, en développement d'applications sur mesure permettant de digitaliser les processus métier, et en data intelligence, l'art d'extraire des informations pertinentes de données brutes. Ses consultants assurent le cycle de vie complet de tout projet informatique. [www.clevernetsystems.com](http://www.clevernetsystems.com)

Les **hôtels Royal 5 étoiles** et **Ermitage 4 étoiles** à Evian offrent des prestations d'excellence le temps d'un dîner au sein du restaurant étoilé Michelin, d'un swing au Golf ou d'un cocktail au Casino. Ils offrent un univers de quiétude et de

COMMERCES



## Mettre en lumière le commerce de proximité

L'appel à candidatures pour les **Prix du commerce 2018** est lancé ! Pour la 7<sup>e</sup> année consécutive, ces derniers vont récompenser la plus belle vitrine, le meilleur accueil et la créativité des commerces genevois.

Les difficultés rencontrées par le commerce de proximité ne sont pas un secret, les fermetures successives d'arcades au centre-ville en témoignent malheureusement trop bien. Tourisme d'achat, concurrence avec la vente en ligne, heures d'ouverture : longue est la liste des difficul-

tés auxquelles tout un pan de l'économie genevoise doit faire face. Les Prix du commerce souhaitent valoriser un savoir-faire, reconnaître les efforts entrepris dans chaque catégorie de prix et donner une certaine visibilité aux lauréats. Le concours s'adresse particulièrement aux commerces de proximité établis dans le canton de Genève et disposant d'un point de vente. ■

■ POUR TOUTE INFORMATION : [www.ge.ch/prixducommerce](http://www.ge.ch/prixducommerce)  
Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 20 juillet 2018.

FORMATIONS

### Apprendre à acheter intelligent

La CCIG soutient la formation « Achats professionnels responsables » organisée par la HEG-Genève. Les achats responsables sont un véritable atout pour les entreprises, car ils visent une amélioration globale de la qualité des produits et offrent de nouvelles opportunités de marchés. Principalement destinée aux responsables achat, acheteurs, responsables développement durable, responsables environnement et décideurs, cette formation se déroule sur deux jours (les 8 et 9 novembre prochains). Elle traitera des principaux enjeux des achats responsables, de la construction d'une stratégie d'achats responsables ainsi que de sa mise en œuvre. Des cas pratiques et des témoignages d'entreprises viendront ponctuer les présentations.

■ PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : [www.hesge.ch/heg/achats-responsables](http://www.hesge.ch/heg/achats-responsables)

### Transformation digitale

Les inscriptions au **CAS en Leadership de la transformation digitale** sont ouvertes jusqu'au 30 juin prochain. Ce programme certifiant de formation continue a été créé en réponse aux besoins croissants exprimés par les membres de la CCIG. Ces derniers bénéficient d'un **rabais de 10%**.

■ POUR EN SAVOIR PLUS : [www.ccig.ch/Services/Autres/Leadership-de-la-transformation-digitale](http://www.ccig.ch/Services/Autres/Leadership-de-la-transformation-digitale)

bien-être, notamment grâce à trois spas. Deux centres de conférence accueillent les événements professionnels, à 40 km de Genève, un trajet bientôt facilité par un bateau. [www.evianresort.com](http://www.evianresort.com)

Créée en 2016, **OVI Tech** est une société de services IT spécialisée dans le domaine des fusions, acquisitions et scissions d'entreprises. Son équipe d'ingénieurs pluridisciplinaires s'appuie sur le Framework M&A OVI Tech pour efficacement accompagner ces transitions stratégiques. La transition technologique est en conséquence accélérée, tout comme les aspects de gouvernance et de conduite du changement. [www.ovix.tech](http://www.ovix.tech)

L'**Institut d'études géopolitiques de Genève** (IEGG ou Geneva Institute of Geopolitical Studies) orga-

nise des programmes de certificat et des séminaires en géopolitique, géoéconomie et prospective stratégique. Il mène des recherches, produit des publications, fournit des expertises et organise des conférences et des symposiums traitant de questions aussi bien géopolitiques que géoéconomiques. [www.geopolitics-geneva.ch](http://www.geopolitics-geneva.ch)

Forte de 490 collaborateurs en Romandie, **Alpiq InTec Suisse SA** dispose d'un savoir-faire multi technique unique grâce à ses différents corps de métier : Electricité, CVCRS (Chauffage, Ventilation, Climatisation, Réfrigération et Sanitaire), ICT Services, Security & Automation et Services techniques. Elle offre des solutions globales en matière de technique et de gestion du bâtiment avec un fort engagement dans l'efficacité énergétique. [www.alpiq-intec.ch](http://www.alpiq-intec.ch)

## SPONSORS



## Sécuriser ses biens avec les dernières technologies

Favoriser et développer le commerce intérieur et le commerce international, tel est depuis toujours le leitmotiv de la Société des Ports Francs et Entrepôts de Genève SA.



Le bâtiment moderne des Ports Francs et Entrepôts de Genève SA.

Depuis 1889, la Société offre à sa clientèle la possibilité d'entreposer des marchandises en régime dépôt franc sous douane (port franc) ou en régime suisse. Outre la location de surfaces, elle offre des solutions d'entreposage en magasins généraux sous l'un ou l'autre régime. Elle complète tout naturellement ses prestations en offrant des services de transport et logistique et en proposant de se charger des formalités douanières dans le cadre de ses activités de transitaires.

Mais se contenter de vivre sur des acquis, fussent-ils glorieux, n'est pas dans l'ADN de la Société. Aussi cherche-t-elle régulièrement à améliorer ses prestations et à en proposer de nouvelles, les plus originales possibles. Dans cet esprit, deux opérations sont d'actualité : la mise en service d'un système d'identification biométrique et un partenariat original avec la jeune société « Artmyn » qui propose des services de digitalisation « 5D » principalement destinés aux œuvres d'art.

### Identification biométrique

En parallèle à la mise en service d'une nouvelle guérite de sécurité à l'entrée de la zone sous douane du site de la Praille, la Société a procédé à l'installation de lecteurs biométriques basés sur la reconnaissance en trois dimensions des empreintes digitales des locataires. Cette opération a offert l'opportunité de vérifier que les droits d'accès étaient justifiés pour chacun des utilisateurs. Les visiteurs, quant à eux, font l'objet d'une procédure d'identification stricte à l'entrée du

site, garantissant une totale traçabilité. Le remaniement des procédures et voies d'accès à la zone sous douane a impliqué des travaux lourds, dont la démolition de l'ancien viaduc de chemin de fer devenu inutile. Grâce à la collaboration active de la Douane dans le cadre de ses nouvelles procédures, la Société a, une fois de plus, poursuivi sa politique d'amélioration de la sécurité des biens et des personnes sur son site de la Praille.

### Services de digitalisation

En fin d'année, la Société a conclu un partenariat avec une entreprise issue de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne dont l'activité consiste à digitaliser à très haute résolution des œuvres d'art. Cette technologie permet de visualiser à distance l'objet dans ses moindres détails dans le but, par exemple, de connaître l'état réel d'un bien dont on souhaite faire l'acquisition. Elle permet également de s'assurer que l'œuvre restituée suite à un prêt est bien l'œuvre originale et qu'elle n'a pas subi d'altération durant son transport ou son exposition. Cette solution est hébergée dans les locaux de la Société et offre un nouveau service de pointe à sa clientèle.

C'est grâce à cette capacité à innover et à toujours s'améliorer que les clients pourront tirer le meilleur parti d'un formidable outil à leur service et à celui de l'économie genevoise. ■

■ POUR EN SAVOIR PLUS :  
[www.geneva-freeports.ch](http://www.geneva-freeports.ch)

## Les entreprises suisses sous-estiment les cyber-risques



Une enquête\* menée auprès de PME suisses comptant jusqu'à 250 collaborateurs le montre : celles-ci continuent à sous-estimer les risques de cyberattaques. Elle révèle notamment que près d'une entreprise sur trois en a fait les frais. Et la tendance est à la hausse.

À l'automne 2017, l'institut de sondages et d'études de marché gfs-zurich a demandé aux dirigeants de 300 entreprises de moins de 250 collaborateurs comment ils se protégeaient contre les cyberattaques. Bien que 30 % des PME sondées en aient été victimes, la plupart d'entre elles pensent être très bien couvertes. Les associations informatiques tirent la sonnette d'alarme et appellent les autorités publiques et les organisations économiques à introduire des normes légales minimales pour que les entreprises soient mieux armées face aux cyberattaques.

Alexandre Horvath, Risk Engineer Cyber Security chez Allianz, a suivi activement l'enquête en tant qu'expert. Le résultat ne le surprend pas : « La plupart des entreprises se protègent bien contre les dommages matériels et les préjudices pécuniaires, mais un grand nombre d'entre elles sous-estiment les cyber-risques ».

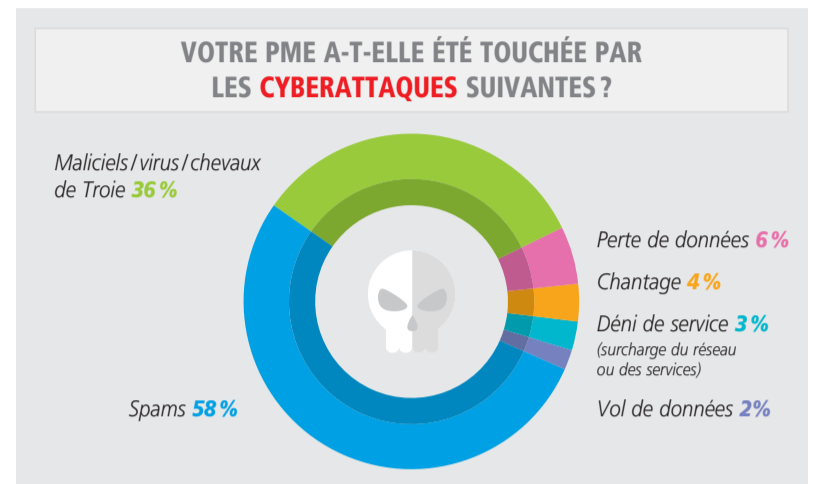
### Le bon fonctionnement de l'informatique est essentiel

Pour la majorité des PME sondées, et plus particulièrement pour les plus grandes entreprises, le fonctionnement sans interruption de l'informatique est très important. Par ailleurs, il ressort de l'enquête que le secteur joue un rôle essentiel ; un fournisseur de logiciels sera ainsi davantage pénalisé par une défaillance qu'une entreprise de peinture. Pour les répondants, il est peu probable que leur activité soit interrompue pendant au moins une journée. Près de la moitié d'entre elles évalue ce risque comme très faible et seulement 2 % comme très élevé.

Cette insouciance est surprenante au vu des statistiques, puisque plus d'un tiers des PME sondées ont été la cible de maliciels (virus/chevaux de Troie).

### Des lacunes dans la formation des collaborateurs

Trois PME sur cinq ont pris des mesures élémentaires de protection contre les maliciels (pare-feu, sauvegarde automatique...) et 20 % d'entre elles ont mis en place des systèmes et des procédures en cas de cyberattaques. Cependant, il ressort



de l'enquête que la formation du personnel à la sécurité informatique et la sensibilisation à la cybercriminalité sont insuffisantes : 30 % des entreprises interrogées n'ont encore rien entrepris dans ces domaines.

### Faible intérêt pour des normes informatiques contraignantes

Moins de 30 % des PME sondées se sont prononcées pour des normes minimales contraignantes régissant la sécurité informatique des entreprises. Celles qui estiment le risque de cyberattaque élevé sont favorables à introduire une telle réglementation. Toutes sont d'avis que la mise en œuvre de normes incombe à la Confédération et aux associations professionnelles et que le débat sur l'introduction de normes minimales doit être poursuivi à plus grande échelle.

### Besoin accru de cyberassurances

L'enquête révèle un besoin particulier : seulement 12 % des dirigeants d'entreprise ont à ce jour opté pour une cybercouverture spécifique,

même si plusieurs assureurs proposent une cyberassurance individuelle. « Une cyberassurance couvre les dommages directs et les coûts consécutifs à une attaque, comme la restauration des données ou la baisse de chiffre d'affaires en cas d'interruption d'exploitation après un incident, explique Alexandre Horvath. Le fait est qu'une telle assurance peut toutefois donner aux entreprises un faux sentiment de sécurité. Or, il est important qu'elles prennent également des mesures de sécurité pour se protéger contre les attaques ». L'expert recommande aux PME de faire appel à un fournisseur de services informatiques expérimenté en cybersécurité et de dispenser régulièrement des cours de formation et de sensibilisation à leurs collaborateurs. Par ailleurs, Alexandre Horvath leur conseille de procéder occasionnellement à des examens/évaluations des risques informatiques, afin qu'elles puissent, si nécessaire, adapter leur infrastructure aux nouveaux cyber-risques ou recourir à d'autres prestations externes de protection. ■

### SÉMINAIRE

**Judi 14 juin 2018** de 8 h 30 à 12 h 15 suivi d'un cocktail déjeunatoire CCIG, bd du Théâtre 4, Genève

## Cybersécurité et gouvernance : les bonnes pratiques

Ce séminaire, co-organisé par la CCIG, Allianz, le Cercle suisse des administratrices et le Swiss Board Institute, abordera de manière pratique les enjeux de la cybersécurité pour les entreprises, que ce soit au niveau opérationnel (coûts générés par les failles de sécurité informatiques et dégâts causés) ou du point de vue de la gouvernance (pourquoi les conseils d'administration doivent-ils aussi se préoccuper de cybersécurité). Seront bien entendu abordés les moyens d'éviter les risques pour les entreprises ainsi que l'étendue réelle des couvertures des assurances disponibles.

■ PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : [www.ccig.ch/agenda](http://www.ccig.ch/agenda)

\* [www.allianz.ch/fr/business-insights/midcorps/etude-cyberrisques](http://www.allianz.ch/fr/business-insights/midcorps/etude-cyberrisques)

## AGENDA

## TABLE RONDE DU GRAND GENÈVE

Mardi 12 juin 2018 de 7h45 à 9h30 - Archamps Technopôle, France

## PME : Comment bénéficier des réseaux de recherche du Grand Genève ?

Biotechs, medtechs, cleantechs, digital, IA, mécanique appliquée... Nombreuses sont les filières d'avenir qui concernent les PME du Grand Genève et pour lesquelles de multiples réseaux de recherche existent. Travailler sur ces sujets nécessite un accompagnement adapté et plusieurs possibilités en la matière sont proposées de part et d'autre de la frontière. Mais l'identification des bons interlocuteurs et des mécanismes de financement sont parfois difficiles pour les entreprises. Cette table ronde propose un éclairage complet sur ce sujet grâce aux interventions des principales structures d'accompagnement françaises et suisses, et au témoignage d'une entreprise ayant bénéficié des réseaux de recherche du Grand Genève pour se développer.

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : [www.ccig.ch/agenda](http://www.ccig.ch/agenda)

## SÉMINAIRE



Mardi 19 juin 2018 - CCIG

## Comment gagner efficacement des appels d'offres publics

Depuis peu, la CCIG met à disposition sur son site un moteur de recherche permettant de détecter de nouveaux marchés publics en Suisse. Mis au point par TendersPage, plateforme de référence dans la veille sur les marchés publics, il permet de trouver les appels d'offres actuellement ouverts en Suisse et dans le monde.

Mais TendersPage a d'autres atouts : en tant que leader mondial dans le domaine, la société a connaissance de marchés qui n'ont pas encore été diffusés. En outre, elle aide les entreprises à se regrouper pour répondre à plusieurs à un appel d'offres.

Le séminaire du 19 juin sera composé de deux parties. La première permettra de présenter cette plateforme de veille et d'expliquer comment mieux répondre aux appels d'offre. En deuxième partie seront diffusées des informations exclusives sur un marché en renouvellement et une réponse groupée autour de ce marché sera préparée.

Trois marchés non encore diffusés seront présentés lors de trois séances différentes:

<b>Séance 1</b>	de 8h30 à 11h	Marché de prestations de nettoyage des halles de fret pour l'aéroport de Bâle.
<b>Séance 2</b>	de 12h30 à 15h	Marché d'exploitation des restaurants de deux écoles professionnelles à Lausanne.
<b>Séance 3</b>	de 15h30 à 18h	Marché de prestations de surveillance et de prévention contre les risques d'incendie et de panique pour l'aéroport de Bâle.

Les intéressés sont priés de s'inscrire à la séance 1, 2 ou 3 selon le marché présenté.

Tarif : CHF 150 pour les membres de la CCIG (CHF 250 pour les non-membres)

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : [www.ccig.ch/agenda](http://www.ccig.ch/agenda)

## RÉSEAUTAGE POUR LÈVE-TÔT

Jeudi 28 juin 2018 de 7h30 à 9h30 - CCIG

## Le 7h30 de la Chambre

Venez assister aux présentations des entreprises suivantes :

GROUPE MUTUEL - [www.groupemutuel.ch](http://www.groupemutuel.ch)SWISS RISK & CARE SA - [www.swissriskcare.ch](http://www.swissriskcare.ch)VK-COACH - [www.vk-coach.com](http://www.vk-coach.com)HONEGGER SA - [www.honegger.ch](http://www.honegger.ch)AC-KONCEPT S.à.r.l. - [www.ac-koncept.com](http://www.ac-koncept.com)ALTAMEDIA S.à.r.l. - [www.altamedia.ch](http://www.altamedia.ch)QATAR AIRWAYS - [www.qatarairways.com](http://www.qatarairways.com)BLOSSOM S.à.r.l. - [www.blossom-com.ch](http://www.blossom-com.ch)PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : [www.ccig.ch/agenda](http://www.ccig.ch/agenda)

## VOIR AUSSI :

Jeudi 14 juin 2018 - CCIG

## Cybersécurité et gouvernance : les bonnes pratiques

Voir en page 7

Jeudi 21 juin 2018 - Annecy

## Journée ULCC-Conseil du Léman 2018

dans le cadre de la première « International CleanTech Week »

Voir en page 4

## IMPRESSUM

CCIGinfo

Bulletin d'information de la CCIG.  
Paraît 11 fois par an, 3800 exemplaires

Responsable d'édition :

Alexandra Rys

Rédaction :

Karin Byland, Fabienne Delachaux,  
Nicolas Grangier, Nathalie Hardyn,  
Amanda Müller, Marie-Louise Possa,  
Alexandra Rys

Publicité :

HP Media, tél. 022 786 70 00

Conception : ROSS graphic design

Impression : Atar Roto Presse SA, Satigny

Informations :

publications@ccig.ch



Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

4, boulevard du Théâtre - 1204 Genève

Adresse postale

Case postale 5039 - 1211 Genève 11

Tél. 022 819 91 11 - Fax 022 819 91 00



## SPONSORS

## PLATINE

SKYNIIGHT

RAMADA  
@ncore  
Geneva

BCGE

PRIX DE L'ÉCONOMIE  
GENEVOISE  
2017

## OR

GONET  
BANQUIERS 1845DAUDIN&CIE  
GESTION DE PATRIMOINE IMMOBILIERGroupe Mutuel  
Assurances  
Versicherungen  
Assicurazioni

TGV Lyria

## ARGENT

PORTS FRANCS  
et entrepreneurs de Genève SASWISS RISK  
& CARE  
Our independence • Your best insurance

P&amp;G

CATERING SERVICES  
MIGROS

## BRONZE

accès  
Personnel

Allianz

SALESTRAFFIC

BDO

eu Business  
School

DUFREY

DURACELL

easyJet

fert

FLORIMONT

JTI

MESSERLI  
ServicesProcure  
Systems

PROTECTAS

SIG

TRB  
TR PUBLISITE SA

**OVERSEAS**  
AN INVITATION  
TO TRAVEL

OVERSEAS  
DUAL TIME

**VACHERON CONSTANTIN**  
GENÈVE, DEPUIS 1755